



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2016

Auditorium Orchestre national de Lyon - Approbation de conventions de parrainage avec RCF, EG Active, JC Decaux, Vialma, et France 3 Aura dans le cadre de la saison 2022-2023

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2016 - AUDITORIUM ORCHESTRE NATIONAL DE LYON - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE AVEC RCF, EG ACTIVE, JC DECAUX, VIALMA, ET FRANCE 3 AURA DANS LE CADRE DE LA SAISON 2022-2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Avec plus de 250 000 spectateurs par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2022-2023, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire, avec 150 concerts proposés et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, plusieurs entreprises ont contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2022-2023 afin d'apporter leur soutien en devenant parrains de la saison

Parrainage avec la société EG ACTIVE / JAZZ RADIO :

La société EG ACTIVE a pour activité principale la commercialisation de la régie de l'éditeur JAZZ RADIO.

La société s'est rapproché de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon afin de mettre en place un parrainage et apparaitre, ainsi, auprès des acteurs de la scène culturelle locale, comme un outil de communication indispensable.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
EG	- Valorisation de « Musiques actuelles et Jazz » de la saison 2022-23 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, sur son site internet accessible à l'adresse : <a href="http://jazzradio.fr/agenda">http:// jazzradio.fr/agenda</a> - Mise à disposition d'un plan de messages de promotion sur Jazz Radio, pour une sélection de concerts de la saison 2022-23, avec 197 spots de 20'' offerts sur Jazz Radio.	- Insertion le logo Jazz Radio dans la brochure de saison 2022-23 <u>Montant de la valorisation : 2 000€HT</u> - Installation d'un Kakémono Jazz Radio lors de trois concerts jazz de la saison 2022-23 <u>Montant de la valorisation : 1 530€HT</u> - Insertion un bandeau Jazz Radio dans les Notes de programme de 5 concerts jazz/musiques du monde de la saison 2022-23

ACTIVE		<p><b>Montant de la valorisation : 1 250€HT</b></p> <p>- Mise à disposition 50 places au Tarif C sur une sélection de concerts de la saison 2022-23 pour les jeux antenne de Jazz Radio, Virage Radio, ou autre radio en affinité avec l'événement.</p> <p><b>Montant de la valorisation : 1 910€HT</b></p>
	<p><b>Valorisation totale : 6 690€HT,</b> Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>	<p><b>Valorisation totale : 6 690€HT,</b> dont 4 780 € au taux de droit commun commun (20%) et 1 910 € au taux de 2,1%</p>

Parrainage avec la société FRANCE TELEVISIONS – FRANCE 3 AURA :

France Télévisions a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés, notamment par le biais de son antenne de proximité France 3 Auvergne Rhône-Alpes.

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société France Télévisions a décidé de valoriser la saison 2022-2023 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, sur son antenne France 3 Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre d'un parrainage selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
FRANCE TELEVISIONS – FRANCE 3 AURA	<p><b>Valorisation des spectacles suivants :</b>                      22 septembre 2022 : Concert d'ouverture de saison                      7 novembre : Moodswing                      16 et 17 décembre 2022 : Bach, oratorio de Noël                      29 décembre 2022 : Gospel Symphonique                      9 février 2023 : Roméo et Juliette                      21,22 et 23 avril 2023 : Week-end Alexandre Tharaud</p> <p>Avec :</p> <p>a) Présence dans l'agenda culturel « Sortir »                      Mise en avant dans l'agenda culturel « Sortir » de 4 spectacles qui comportera des images et dates de des événements. Diffusion du vendredi au dimanche inclus, après le 19/20, sur les antennes de France 3 Rhône-Alpes, Alpes et Auvergne.</p>	<p><b>a) Présence du Logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochure de saison 22-23 <b>Montant de la valorisation : 2 000€HT</b></li> <li>- Site internet – Pages Concerts de 8 concerts <b>Montant de la valorisation : 12 800€HT</b></li> <li>- Ecran protocole de 9 soirs de concert <b>Montant de la valorisation : 18 000€HT</b></li> <li>- Fiche programme distribuée les soirs de 7 concerts <b>Montant de la valorisation : 7 000€HT</b></li> <li>- Carton d'invitation « Concert d'ouverture » <b>Montant de la valorisation : 1 000€HT</b></li> </ul> <p><b>b) Encarts publicitaires</b></p>

	<p>- une présence de 20'' dans l'agenda du 16 au 18 septembre 2022 pour le Concert d'Ouverture</p> <p>- une présence sous forme de brève dans l'agenda du 4 au 6 novembre 2022 pour le spectacle Moodswing</p> <p>- une présence de 20'' dans l'agenda du 9 au 11 décembre pour Bach, oratorio de Noël</p> <p>- une présence de 20'' l'agenda du 14 au 16 avril 2023 pour le week-end Alexandre Tharaud.</p> <p>- une présence sous forme de brève dans l'agenda</p> <p>b) La mise en place de deux jeux téléspectateurs sur le site Francetv&amp;vous pendant 4 semaines, avec relai sur les réseaux sociaux des trois antennes de France 3 Auvergne-Rhône-Alpes.</p> <p>Un jeu pour Gospel symphonique – mise en ligne du 21 novembre au 16 décembre 2022</p> <p>Un jeu pour Roméo et Juliette – mise en ligne du 26 décembre 2022 au 21 janvier 2023</p> <p>c) Rédaction de deux articles partenariats annonçant le concert d'ouverture et l'un des temps forts de la saison 2022/2023 sur le site <a href="http://aura.france3.fr">aura.france3.fr</a>. et reprise de chacun des articles dans la newsletter quotidienne et relai sur les réseaux sociaux de France 3 Rhône-Alpes</p>	<p>- Une pleine page réservée à la communication de France Télévisions dans la brochure de saison 22-23 <b>Montant de la valorisation : 4 500€ HT</b></p> <p>- Un encart réservée à la communication de France 3 dans les notes de programme de 5 concerts. <b>Montant de la valorisation : 10 000 € HT</b></p> <p><b>c) Dotations</b> Mise à disposition des dotations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concert Ouverture 23/09 &gt; 10 places</li> <li>- Gospel Symphonique 29/12 &gt; 10 places (jeu concours)</li> <li>- Roméo et Juliette 9/02 &gt; 20 places (jeu concours)</li> <li>- 3° de Saint Saëns 23/02 &gt; 20 places</li> </ul> <p><b>Montant de la valorisation : 3 075.30€ HT</b></p>
	<p><b>Valorisation totale : 58 375.30 €HT</b> Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>	<p><b>Valorisation totale: 58 375.30 €HT</b> Dont 55 300 € au taux de droit commun (20%) et 3 075,30 € au taux de 2,1%</p>

Parrainage avec la société VIALMA :

VIALMA a conçu une plateforme de streaming connue sous le nom de « VIALMA » dédiée à la musique classique et au jazz. VIALMA compte plusieurs centaines de milliers d'enregistrements en ligne, couvrant toute l'histoire de la musique classique et du jazz,

ainsi que des contenus exclusifs, tels que des articles, jeux et programmes musicaux axés sur la découverte, la pédagogie et le divertissement.

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société VIALMA a décidé de valoriser la saison 2022-2023 de l'Auditorium–Orchestre national de Lyon et d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison artistique 2022-2023, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
VIALMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 54 players intégrés aux pages concerts du site internet de l'Auditorium-ONL ainsi qu'à 3 pages web hébergées par Vialma, jusqu'au 30 avril 2023. Chaque player propose une playlist d'extraits des œuvres du programme du concert en question</li> <li>- Création de 3 playlists en lien avec des moments clés de la saison (playlist de la saison 22-23, playlist offerte aux abonnés, playlist collaborative) et en libre accès.</li> <li>- Création de 12 playlists avec des extraits d'une seule œuvre par playlist.</li> <li>- Gestion et mise à jour de l'environnement de L'AO sur Vialma avec recyclage de contenu autour de la saison, création d'une page dédiée avec formulaire d'inscription pour les offres propositionnelles exclusives réservées à L'AO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion le logo Vialma dans la brochure de saison 2022-23 <b>Montant de la valorisation : 2 000€HT</b></li> <li>- Insertion le logo Vialma sur le site internet de l'Auditorium-ONL avec lien vers le site Vialma : <b>Montant de la valorisation : 1 600 €HT</b></li> <li>- Insertion Mention et lien vers une mini playlist Vialma dans 12 newsletters (mensuelles et/ou dédiées) AONL de la saison 22-23 : <b>Montant de la valorisation : 6 000 €HT</b></li> <li>- Mise en avant de Vialma dans 3 newsletters AONL de la saison 22-23 (dont 1 Newsletter abonnés ONL), avec renvoi systématique sur la plateforme Vialma <b>Montant de la valorisation : 3 000 €HT</b></li> </ul>
	<p><b>Valorisation totale : 12 600€ HT</b> Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>	<p><b>Valorisation totale : 12 600€ HT</b> Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>

Parrainage avec l'association RCF LYON :

L'Association RCF Lyon, a pour activité principale la production la réalisation et la diffusion de programmes radio généralistes, grands public et d'Intérêt Général. La diffusion FM de RCF Lyon est relayée sur les 7 émetteurs de proximité : Lyon 88.4, Bourgoin-Jallieu 95.9, Roanne 88.3, Sainte Foy l'Argentière 101.7, Tarare 95.1, Vienne 94.7 et Villefranche sur Saône 91.7.

La diffusion des programmes de RCF Lyon est également audible sur le site « rcf.fr ».

Le parrainage proposé pour la saison 2022-2023 consistera en la création et la diffusion d'une émission radiophonique dédiée aux coulisses de l'Orchestre national de Lyon, en la diffusion de deux concerts de l'ONL et en la promotion de certains concerts de

l’Auditorium-Orchestre national de Lyon sur les ondes de RCF Lyon et sur son site internet.

A travers ce parrainage, RCF Lyon souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RCF LYON	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 10 chroniques d’une durée de 5 minutes diffusées sur RCF Lyon dans le magazine M comme Midi entre septembre 2022 à juin 2023.</li> <li>- Réalisation d’une émission radiophonique « Au cœur de l’Orchestre national de Lyon » animée par un journaliste à raison de 1 émission par mois de septembre 2022 à juin 2023, soit 10 émissions sur la saison 2022-23.</li> <li>- Annonce de l’émission « Au cœur de l’Orchestre national de Lyon » sur l’antenne de RCF et sur les outils digitaux de RCF Lyon : site RCF : <a href="https://rcf.fr/">https://rcf.fr/</a> et les réseaux sociaux.</li> <li>- Mise en ligne sur le site de RCF l’intégralité de l’émission dès le lendemain de sa diffusion à l’antenne et transmission à l’Auditorium-Orchestre national de Lyon de l’émission en fichier audio.</li> <li>- Retransmission d’1 concert de l’ONL – 55’ sur RCF Lyon sur la saison 2022-2023.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo du parrain dans la brochure de saison 22-23 <b>Montant de la valorisation : 2 000€HT</b></li> <li>- Insérer d’un bandeau réservé à la communication du parrain dans les Notes de programme de 10 concerts de la saison 22-23 : <b>Montant de la valorisation : 1 250 €HT</b></li> <li>- Création d’une page dédiée à l’émission « Au cœur de l’Orchestre national de Lyon » sur le site internet de l’Auditorium-ONL <b>Montant de la valorisation : 500 €HT</b></li> <li>- Mise à disposition de 80 places en série 1 sur des concerts à définir parmi la saison 22-23 <b>Montant de la valorisation : 3 838,4€HT</b></li> <li>- Mise à disposition d’un espace privatif pour l’organisation de deux soirées au cours de la saison 2022-23. <b>Montant de la valorisation : 6000 €HT</b></li> <li>- Préparation logistique de l’émission RCF assurée par l’ONL : <b>Montant de la valorisation : 2000 €HT</b></li> <li>- interprète pour les émissions avec Nikolaj Szeps-Znaider : <b>Montant de la valorisation : 750€HT</b></li> </ul>
	<p><b>Valorisation Totale : 16 338.40€ HT</b> Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>	<p><b>Valorisation Totale : 16 338.40€ HT</b> Dont 12 500 € au taux de droit commun (20%) et 3 838,40 € au taux de 2,1%</p>

Parrainage avec la société JC DECAUX FRANCE :

JCDecaux France, filiale française du groupe JCDecaux leader mondial de la communication extérieure, a toujours eu à cœur de développer une politique de communication fondée sur le mécénat et le partenariat avec des organisateurs d'événements sportifs et culturels.

Ce parrainage a pour objet d'accompagner et soutenir les événements musicaux auprès du grand public.

Les modalités du partenariat sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
JC DECAUX FRANCE	<p>Mise à disposition des moyens de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ quatre réseaux d'affichage de Mupis sur platine (27 faces) répartis sur la saison 22-23</li> <li>➤ deux fléchages temporaires répartis sur la saison 22-23</li> </ul>	<p>- Insertion du logo de JCDecaux France dans la page « Partenaires » du programme de la saison 2022-23.  <b>Montant de la valorisation : 2 000 €HT</b></p> <p>- Mise à disposition de places en 1ère série sur chacun des concerts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeudi 22 septembre 22 - Concert d'ouverture (ONL/Kissin/NSzeps-Znaider) / 6 places</li> <li>- Vendredi 14 octobre – Concertos Brandebourgeois – Café Zimmermann / 8 places</li> <li>- Lundi 7 novembre – Concert jazz Mood Swing (Redman/Mehldau/McBride/Blade) / 8 places</li> <li>- Jeudi 17 novembre – L'Oiseau de feu / 8 places</li> <li>- Jeudi 1er décembre – Rone et l'ONL / 4 places</li> <li>- Vendredi 27 janvier – Ciné concert Le Kid / 8 places</li> <li>- Vendredi 3 février – Biolay et l'ONL / 4 places</li> <li>- Jeudi 9 février – Roméo et Juliette / 8 places</li> <li>- Jeudi 23 mars – Mahler, symphonien°3 / 8 places</li> <li>- Jeudi 30 mars – Ciné concert Kaamelott / 6 places</li> <li>- Vendredi 7 avril – Concert Vidéo Game / 8 places</li> <li>- Mardi 25 avril – Concert jazz V. Segal-B. Sissoko-E. Parisien-V. Peirani / 8 places</li> <li>- Vend 19 mai – Concert Piazzola / 8 places</li> <li>- Jeudi 8 juin – Requiem de Verdi / 4 places</li> </ul> <p><b>Montant de la valorisation = 4409.10€HT</b></p>
	<p><b>Valorisation totale : 6 409.10€ HT</b>  soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</p>	<p><b>Valorisation totale : 6 409.10€HT</b>  Dont 2 000€ au taux de droit commun (20%) et 4 409,10 € au taux de 2,1%</p>

Chaque parrainage est formalisé dans les conventions annexées au présent rapport.

Vu lesdites conventions ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et les sociétés EG Active-Jazz Radio, France TV-France 3 AURA, Vialma, JC Decaux et l'association RCF Lyon dans le cadre de la saison 2022-2023 sont approuvées.
- 2- Les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 100 412.80 euros HT, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2022, programme PRODUCTI07, opération MOYGEN07, opération / nature DFMOYGEN, nature 6228, ligne de crédit 1538.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 100 412.80 euros HT, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2022, programme SUPPORT07, opération MOYGEN07, opération / nature RFMOYGEN, nature 7088, ligne de crédit 3698.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous documents afférents et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET